

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ? Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

La veille est plus que jamais nécessaire. 2017 fut riche en modifications et bouleversements dont vous avez été les premiers témoins : la généralisation de la DSN, la mise en œuvre de la Loi Travail et ses 120 décrets, ... sans oublier le bulletin de paie simplifié, ... Puis, après l'élection présidentielle, les ordonnances sur le Code du travail (dialogue social, fusion des IRP, contrat de travail, durée du travail, licenciements, indemnités de rupture, pénibilité, ...)

2018 s'annonce encore plus riche et variée : suppression de cotisations salariales mais hausse de la CSG, la « méga-loi » annoncée pour l'été pour la transformation de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, suivie de la réforme des retraites ... et pour 2019, l'annonce de l'exonération des heures supplémentaires, la fin du CICE,

... et tous autres imprévus qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

Les textes traduits en langage clair !

Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.



10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous hésitez ?
Demandez-nous une invitation gratuite pour une séance !

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex !

Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !

A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelex.com
Vous trouverez des témoignages de nos clients en fin de catalogue.

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :

Mois	Le thème du mois
Janvier 2018	Barèmes et modifications au 1 ^{er} janvier 2018
Février 2018	La gestion des congés
Mars 2018	Le forfait annuel en jours ou heures
Avril 2018	Le télétravail
Mai 2018	Le prélèvement à la source
Juillet 2018	La transaction, la rupture conventionnelle
Septembre 2018	Réforme Apprentissage, Formation, Chômage (1 ^{ère} partie)
Octobre 2018	Réforme Apprentissage, Formation, Chômage (2 ^{ème} partie)
Novembre 2018	La réforme des retraites
Décembre 2018	Fusion Agirc-Arrco et nouveau statut de l'encadrement

Le calendrier 2018

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 2 sessions au choix
 - le mardi matin de 9h à 12h30,
 - le mardi après-midi de 14h à 17h30

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	9	18	11
Février	6	15	8
Mars	6	15	8
Avril	10	19	12
Mai	15*	16*	17*
Juin	12	21	14
Septembre	11	20	13
Octobre	9	18	11
Novembre	6	15	8
Décembre	11	12*	13

* : *changement de date en raison des vacances ou jours fériés*

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,
Responsables Administration Du Personnel,
Responsables Paie,
Collaborateurs du service du personnel,
Responsables SIRH,
Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs ayant une bonne pratique de leur fonction.

Durée

5 jours (35 heures)
en 10 sessions d'une demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

Programme de la formation

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

Et un zoom sur une règle de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les congés payés, la réforme de la formation, le Compte de Pénibilité, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

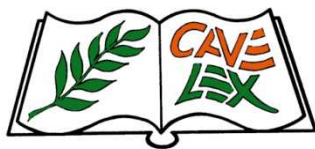
Invitation des participants à se munir d'une calculatrice de poche.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration du
Personnel,

Responsables
Paie,

Collaborateurs du
service du
personnel,

Responsables
SIRH,

Cadres et
dirigeants des PME
PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs
ayant une bonne
pratique de leur
fonction.

Durée

5 jours
(35 heures)
en 10 sessions
d'une demi-journée

* Ce programme
pourra être modifié
en fonction de
l'actualité

Programme de la session de formation de janvier 2018*

Le thème du mois :

Les modifications au 1/01/18

Mise en œuvre des ordonnances Macron
Le projet de loi de ratification
L'ordonnance balai

Ordonnance 1 : Négociation collective

Le décret sur la négociation collective
Le groupe d'experts
Les apports du projet de loi de ratification

Ordonnance 2 : Dialogue social

Le CSE - La BDES

Ordonnance 3 : Sécurisation des relations du travail

Contrat de travail et rupture
L'énoncé des motifs de licenciement
Les offres de reclassement
La Rupture Conventionnelle Collective
La procédure prud'homale

Ordonnance 5 : Pénibilité

Le décret sur la pénibilité
Le décret sur la prévention de l'exposition
aux risques

Les barèmes paie au 1er janvier 2018

SMIC et MG
Plafond SS, cotisations SS et CSG
Cotisation patronale maladie et allègement
Fillon,
CICE, taxe sur salaires
Avantages en nature et frais professionnels
Autres barèmes

L'actualité paie

La DSN
Le Prélèvement À la Source

Le zoom paie

Les nouvelles règles applicables au plafond
SS et au fait générateur des cotisations

L'actualité sociale

Loi de financement SS 2018
Loi de finances 2018
Déclaration et attestation de détachement
La retraite progressive multi employeurs
CNAV et plafond CER

Les projets de textes

Ordonnance 7 : le détachement
Négociation réforme de la Formation
Négociation réforme assurance chômage
Loi sur la protection des données

Le point sur la jurisprudence

Validité d'un accord de forfait-jours
Inaptitude : indemnité légale et préavis
Inaptitude et manquement à l'obligation de
reclassement
Égalité de traitement et transfert conventionnel
Égalité de traitement et barème conventionnel

Agenda

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une
approche progressive et la validation des connaissances
acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

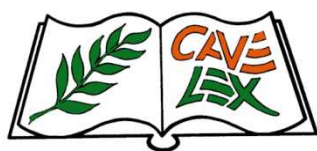
Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice
de poche.**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de
l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

Abonnement annuel *

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(*) L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalités d'inscription	Tarif HT
Inscription à la séance	425,00 euros
Abonnement annuel	2 880,00 euros

Prise en charge par votre OPCA

▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 2 catégories des actions de formation.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

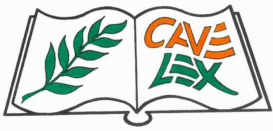
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



Bon de commande
d'une action de formation
Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET:

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ✉ e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation :

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Durée : **3,5 H** Lieu * : Paris Lyon Nantes

* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Ville	Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
		X 425 euros	=
TVA : 20% * Taux en vigueur au jour de facturation			=
Prix total TTC			=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

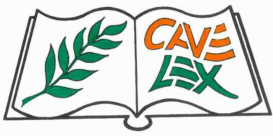
Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET:
Responsable de la formation : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes
*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi
Durée : **35 heures réparties en 10 sessions de 3,5 heures**
Date de début de la formation : **9 janvier 2018** Date de la fin de la formation : **13 décembre 2018**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.
Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.
Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Nombre inscrits	Prix unitaire HT	Montant
	X 2 880 euros	=
TVA : * Taux en vigueur au jour de facturation		=
Prix total TTC		=

Règlement par chèque à l'ordre de Cave Lex SAS

Règlement à réception de la facture

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Calendrier des sessions de formation 2018

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																				
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)	9	18	11	6	15	8	6	15	8	10	19	12	15	16	17	12	21	14
PAIE	Pratique de la Paie																				
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 670	22	19		12	16		12	14										
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	790																		
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	790																		
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 250											27-28							
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 250											16-17							
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 250																		
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	790																		
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	870	23	17		22	19						24							
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 770												28-30						
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	870																		27
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	870																		4
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 770																		
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	870	30										29							
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																				
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 250																		
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	790																		
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 250																		
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	790	31											26						24
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	790	26			20														3
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	790																		
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 250																		
ADPRH-G1	Les nouvelles pratiques de la Formation Professionnelle	1	870																		
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	790																		
GPAIE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 670																		

Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs

tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise)

Prix par session : 425 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter

Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94

formation@cavelex.com - www.cavelex.com

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																					
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)						11	20	13	9	18	11	6	15	8	11	12	13		
PAIE	Pratique de la Paie																					
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 670	2-4					18	21		16	19		13	16						
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	790																			
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	790																			
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 250																			
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 250										22-23									
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 250																			
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	790																			
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	870																			
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 770	9-11																		
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	870																			
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	870																			
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 770																			
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	870																			4
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																					
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 250																			
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	790																			
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 250																			
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	790												25							19
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	790												27							
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	790																			25
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 250																			
ADPRH-G1	Les nouvelles pratiques de la Formation Professionnelle	1	870																			
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	790																			
GPAIE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 670																			
Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs * Exceptionnel : 3 samedis en discontinu																						
Tarif des formations inter entreprises																						
(1) Tarif des Matinées Sociales																						
tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise) Prix par session : 425 €. Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter																						
formation@cavelex.com - www.cavelex.com																						
Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94																						

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.